

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

**Extrait du Registre des Délibérations
du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Soissonnais et du
Valois**

DÉPARTEMENT
DE L'AISNE

ARRONDISSEMENT
DE SOISSONS

TRESORERIE DE
SOISSONS

Séance du 24/01/2020

OBJET :

Convention entre le PETR
Aisne Tourisme en vue
d'une gouvernance
commune

VOTE : 14 pour, 0
abstention, 0 refus de
vote, 0 vote contre

Affiché le
04 FEV. 2020

Transmis le
04 FEV. 2020

Certifié exécutoire, le
04 FEV. 2020

Le Président
Jean-Marie CARRE



L'an deux mille vingt, le vingt-quatre janvier à dix heures, Comité syndical du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Soissonnais et du Valois s'est réuni à Soissons, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie CARRE, à la suite de la convocation qui lui a été adressée le 17 janvier 2020.

Étaient présents (13) : Jean-Marie CARRE ; Alain CREMONT ; Patrick DUMAIRE ; Alexandre de MONTESQUIOU ; Jean-Pascal BERSON ; Benoît LETRILLART ; Franck BRIFFAUT ; Rémi VANLERBERGUE (Suppléant de Jean SAUMON) Jean CHABROL ; Thierry ROUTIER ; Claude MADIOT ; Thierry DECAUCHE (suppléant de François RAMPELBERG) ; Sébastien MANSCOURT

Procurations (1) : Céline LE FRERE (Alexandre de MONTESQUIOU)

Absents excusés (4) : Edith ERRASTI ; Viviane CORDEVANT ; Nicolas REBEROT ; Hervé MUZART

Benoît LETRILLART a été élu secrétaire.

L'Agence Aisne Tourisme a réalisé en 2019 une étude stratégique territoriale pour le compte du PETR du Soissonnais et du Valois.

Fin 2019, les élus du PETR du Soissonnais et du Valois, ont défini des axes de développement dans le cadre du contrat de rayonnement touristique régional.

L'ambition de l'axe 6 de ce contrat est de mettre en place une gouvernance commune dans un délai de 3 ans.

Pour accompagner le PETR du Soissonnais et du Valois vers cet objectif, l'agence Aisne tourisme propose une convention d'engagement et d'accompagnement ayant pour objectif la mise en place d'une gouvernance commune en matière touristique à l'horizon de 3 ans.

Pour renforcer la mutualisation des actions des 3 Offices de Tourisme présents sur son territoire, l'Agence Aisne Tourisme assurera un accompagnement en 3 points :

- Phase 1 : Diagnostic
- Phase 2 : Préconisations
- Phase 3 : Accompagnement du PETR du Soissonnais et du Valois dans son AMO

Le Président invite le Comité syndical à adopter la délibération suivante :

Vu la délibération n°19 du 27 septembre 2019 approuvant le Contrat de Rayonnement Touristique

Vu l'avis favorable du Bureau en date du 24 janvier 2020 ;

LE COMITE SYNDICAL, après en avoir délibéré :

AUTORISE le Président à signer la convention d'engagements pour l'accompagnement touristique entre le PETR du Soissonnais et du Valois et Aisne Tourisme

CHARGE et DÉLÈGUE Monsieur le Président, ou son représentant, aux fins d'exécution de la présente.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme

Le Président

Jean-Marie CARRE

REÇU A LA SOUS-PREFECTURE
DE SOISSONS

- 4 FEV. 2020